



CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2025

PROJET DE DÉLIBERATION

Objet Réalisation d'un dojo au Palais des Sports

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

Le Palais des Sports comprend notamment une salle nécessitant une rénovation qui permettrait d'accueillir un dojo destiné aux clubs d'arts martiaux et aux collégiens.

Il est proposé de réaliser ces travaux de réalisation d'un dojo et de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2026, ainsi que le soutien du Département de la Haute-Vienne.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique.

INCIDENCES BUDGÉTAIRES

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	58 568,85 €	7 841,00 €
Recettes	43 926,63 €	5 880,75 €
Total	14 642,22 €	1 960,25 €

RAPPORT

Exposé des motifs

L'actuel dojo, situé à l'étage du Palais des Sports, s'avère obsolète et inadapté à la fréquentation actuelle. Il nécessiterait une rénovation complète, en raison notamment de l'usure des tatamis et du capitonnage des murs.

Afin d'anticiper ces coûts et d'offrir aux usagers des conditions optimales de pratique de leur sport, il est proposé d'aménager un nouvel espace dédié, dans une autre salle du Palais des Sports.

Ce nouvel aménagement permettrait d'installer plus de 200 m² de tapis au sol, avec capitonnage complet, garantissant ainsi un cadre sécurisé et conforme aux exigences des disciplines concernées. La dépose du matériel existant et la pose du capitonnage seraient réalisées en régie.

Des créneaux d'utilisation de l'équipement au profit des collégiens du secteur, dans le cadre des heures dédiées à l'enseignement, seront mis en place, sous forme de mise à disposition à titre gracieux.

DÉCISION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le budget de la Ville de Saint-Junien

Vu le Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique signé le 4 janvier 2022

Considérant le projet de réalisation d'un dojo au Palais des Sports, pour un montant de 66 409,85 €

Considérant la circulaire DETR/DSIL 2026 en date du 13 octobre 2025.

Il est proposé au conseil municipal de valider le plan de financement prévisionnel suivant, concernant le projet de réalisation d'un dojo au Palais des Sports et les demandes de subventions correspondantes :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	
Travaux sur la salle	41 819,05 € HT	DETR	39 845,91 €	60,00%
Acquisition de la surface de combat sécurisée	16 749,80 € HT	Département Haute-Vienne	9 961,47 €	15,00%
Travaux en régie	7 841,00 € TTC	Commune de Saint-Junien	16 602,47 €	25,00%
TOTAL	66 409,85 €	TOTAL	66 409,85 €	100,00%

Le Conseil municipal, après délibération,

- APPROUVE le plan de financement du projet de réalisation d'un dojo au Palais des Sports
- AUTORISE le Maire à solliciter la DETR 2026 auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne et le soutien du Département de la Haute-Vienne
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte pouvant se rattacher à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre Le Maire et le Secrétaire de séance.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Hervé Beaudet

Le Secrétaire,